



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

Cabinet du Préfet

Service régional et départemental de la communication interministérielle
03.80.44.64.44

26/09/2013

Mise en œuvre du permis européen

La mise en place du permis européen a engendré une augmentation du temps d'attente aux guichets de la Préfecture de la Côte-d'Or.

Pour faciliter vos démarches, il convient de consulter les sites Internet :

<http://www.bourgogne.gouv.fr/prefecture-de-cote-d-or/vos-demarches/permis-de-conduire>
ou www.service-public.fr

Pour connaître toutes les informations utiles sur l'état d'avancement de votre nouveau titre, vous pouvez contacter le centre d'appel de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés au n° suivant :

0810 901 041 (prix d'un appel local)
de 7H45 à 20h du lundi au vendredi et de 8h à 17h le samedi

En raison de la confidentialité attachée aux informations relatives aux droits à conduire, les renseignements sur un dossier individuel ne peuvent être communiqués par téléphone. Pour tous vos échanges avec le service des permis de conduire, vous êtes invités à privilégier la messagerie électronique à l'adresse suivante : pref-permis@cote-dor.gouv.fr.

Le nouvel imprimé Cerfa 06

Le nouveau permis de conduire sécurisé, délivré depuis le 16 septembre 2013, n'est plus édité en préfecture mais par l'imprimerie nationale.

De ce fait, **en plus des pièces demandées à l'appui de chaque démarche**, il est désormais impératif de transmettre un nouveau formulaire CERFA référencé 06 (n°14948-01), en couleur, disponible sur le site Service public, auquel seront jointes :

- une photographie conforme à la norme ISO-IEC 19794-5 (ni découpée, ni collée, ni agrafée) avec noms, prénoms et date de naissance au dos ;
- 2 copies d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour) ;
- 2 copies d'un justificatif de domicile récent (moins de 3 mois).

L'imprimerie nationale ne peut éditer le titre de conduite en l'absence de l'une de ces pièces.

A noter que le formulaire CERFA 06 ne concerne pas les demandes de permis de conduire international, de relevé d'information intégral ou restreint du dossier conducteur.